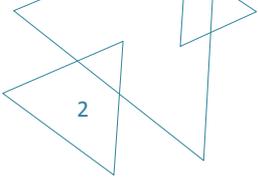
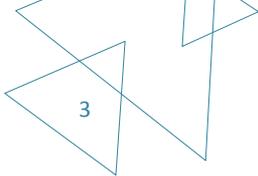


# Rapport annuel 2021







## CONTEXTE

---

Initiée par les acteurs locaux afin de répondre aux problématiques spécifiques du territoire en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, l'élaboration du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est une démarche de concertation qui vise à définir les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau sur un territoire cohérent d'un point de vue hydrographique. Au-delà de la mise en application de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le SAGE est une occasion unique de fédérer les différents acteurs du territoire autour des enjeux de protection et de reconquête des milieux aquatiques et d'instaurer une solidarité amont-aval à l'échelle du territoire. S'appuyant sur la mutualisation des connaissances, des moyens et des efforts, le SAGE doit ainsi permettre l'appropriation par tous de ces enjeux et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin versant. L'objectif, in fine, est de doter le territoire d'un document qui fasse référence dans le domaine de l'eau, qui réponde de manière concrète aux enjeux identifiés et qui contribue pleinement au projet de territoire.

Cette dynamique, portée par le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le SIAH<sup>1</sup> et le SIARE<sup>2</sup>, avec l'appui des services de l'État, a été initiée dès 2004. Après une première étape de concertation, le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer a été défini par arrêté inter-préfectoral le 11 mai 2011. Les membres de la CLE se sont réunis pour la première fois le 29 septembre 2011, marquant ainsi le début de l'élaboration du SAGE.

Les premières étapes de ce travail, qui consistent en la réalisation d'un état des lieux (état initial, diagnostic, tendances et scénarii) et la définition d'une stratégie, ont été menées par les membres de la CLE entre 2012 et 2016 avec l'appui d'un groupement de bureaux d'étude. La phase de rédaction des documents qui constituent le SAGE s'est déroulée sur 2017 et 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE qui a abouti, en **début d'année 2020 à l'approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral.**

**L'année 2021 constitue donc la deuxième année de mise en œuvre du SAGE.**

### Description du territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

Le périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer couvre un territoire d'une superficie de 446 km<sup>2</sup> situé au Nord Est de l'agglomération parisienne. Il recoupe 2 départements : la Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, et comprend (en tout ou en partie) 87 communes, dont 32 en Seine-Saint-Denis, et 55 dans le Val-d'Oise.

Le territoire du SAGE est situé dans le district hydrographique Seine-Normandie. Il est parcouru par un réseau hydrographique très dense constitué de petits cours d'eau qui entaillent plus ou moins profondément les calcaires de Saint-Ouen et les sables de Beauchamp. Ce réseau, dont on perçoit mal l'ampleur en raison de son importante artificialisation, a pour exutoire la Seine au niveau des communes de Saint-Denis et d'Epinay-sur-Seine.

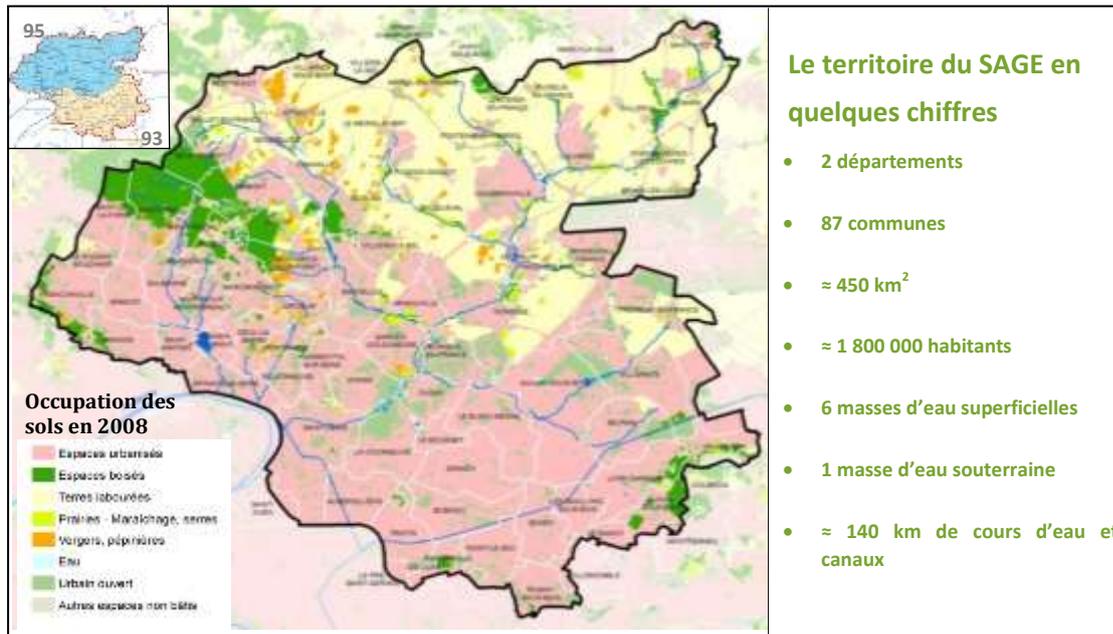
---

<sup>1</sup> Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne

<sup>2</sup> Syndicat Intégré pour l'Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

D'après la classification du SDAGE Seine-Normandie, le territoire du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est composé de 7 Masses d'eau :

- 6 masses d'eau superficielles dont :
  - ✓ 2 masses d'eau « petit cours d'eau » : Le Croult Amont et le Croult Aval (ou Vieille Mer) ;
  - ✓ 3 masses d'eau « très petit cours d'eau » : le ru d'Enghien, la Morée, et le Petit Rosne ;
  - ✓ 1 masse d'eau « canal » : le Canal de la ville de Paris (canal de l'Ourcq et canal Saint-Denis) ;
- 1 masse d'eau souterraine :
  - ✓ Eocène du Valois (3104), masse d'eau sédimentaire présente en Ile-de-France et en Picardie.



## Organisation administrative

### La Commission Locale de l'Eau et le Bureau

L'élaboration du SAGE, conformément à l'article L212-3 du Code de l'Environnement, est menée par la Commission Locale de l'Eau (CLE). La CLE est l'instance délibérante du SAGE, elle organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation, puis de mise en œuvre du SAGE. Elle est responsable du déroulement et de la validation de chacune des étapes de la phase d'élaboration. Par ailleurs, elle constitue un lieu privilégié de concertation et de débat.

La CLE du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer a été instituée par arrêté préfectoral le 7 septembre 2011 (Arrêté n°2011/10522) et renouvelée le 11 octobre 2017 (Arrêté n°14362). Elle est composée de 66 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état. Elle est représentative des acteurs du territoire.

Le Bureau de la CLE, constitué de 13 membres, a un rôle de Comité de Pilotage.



Suite aux élections municipales qui se sont déroulées au printemps 2020 et aux élections départementales de juin 2021, la composition de la CLE a été modifiée. **Deux arrêtés préfectoraux de modification de composition de la CLE sont parus en 2021** : le premier le 21 mai 2021 (Arrêté n°16379) et le second le 22 novembre 2021 (Arrêté n°16596).

**Le Président de la CLE ainsi que le bureau de la CLE ont été élus le 17 juin 2021.**

**La présidence de la CLE** est depuis cette date assurée par **M. Benoit JIMENEZ** – président et représentant du SIAH au sein de la CLE. L'intérim de la présidence entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 17 juin 2021, a été assuré par M. Belaïde BEDREDDINE.

Les Vice-Présidents sont :

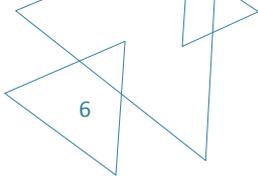
- M. **Belaïde BEDREDDINE**, Vice-Président du Département de la Seine-Saint-Denis
- Mme **Laurence TROUZIER-EVEQUE**, conseillère communautaire de l'agglomération Val Paris
- M. **Didier GUEVEL**, maire du Plessis-Gassot

Le bureau est également composé de :

- Mme **Nadine SENSE**, Adjointe au maire de Franconville
- M. **Jean-Charles BOCQUET**, conseiller municipal à St Witz
- M. **Massinissa HOCINE**, conseiller municipal d'Aubervilliers

Les membres du bureau des collèges des usagers et de l'État n'ont pas été modifiés. Pour mémoire, ont été élus en 2017 :

- M. **Guillaume MORET**, représentant de la chambre d'agriculture
- M. **Bernard BRETON**, Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Val d'Oise
- M. **Robert HALIFAX**, membre de Nature Environnement 93
- M. **Ulrich DREUX**, représentant de la DDT 95
- Mme **Magali JOURNET**, représentante de la DRIEAT
- Mme **Lydia PROUVE**, représentante de l'AESN



## | La Structure porteuse

La CLE n'ayant pas de personnalité juridique propre, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été désigné structure porteuse du SAGE en 2012. A ce titre il assure l'animation et la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Une étude est en cours pour identifier une nouvelle structure porteuse en phase de mise en œuvre du SAGE, pour répondre à l'obligation réglementaire de couverture, par cette dernière, de la totalité du territoire du SAGE. En attendant les résultats de cette étude, le portage est toujours assuré par le SIAH. Un avenant de prolongation de délai à la convention de partenariat entre le SIAH, le SIARE et le Département a été signé en janvier 2020 pour tenir compte de cette situation.

## | Les Commissions thématiques

Lors de l'installation de la Commission Locale de l'Eau, trois Commissions thématiques ont été créées afin de favoriser les échanges, et de mener toutes les réflexions nécessaires à l'élaboration du SAGE. Ces Commissions thématiques sont des instances de concertation qui réunissent les acteurs du territoire, siégeant ou non au sein de la Commission Locale de l'Eau. Elles constituent un appui essentiel pour le travail de la CLE et du Bureau.

Ces commissions, et les thématiques qui leur sont associées, sont les suivantes :

### **Commission « Aménagement »**

*Aménagement du territoire, urbanisme et développement urbain, risques (ruissellement, inondations), attractivité du territoire, cadre de vie, identités paysagères, eau dans la ville, infrastructures.*

### **Commission « Qualité de l'eau »**

*Qualité de l'eau, protection de la ressource, alimentation en eau potable, assainissement, thermalisme, agriculture, mémoire technique de l'eau, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques.*

### **Commission « Milieux naturels »**

*Etat et fonctionnalités écologiques des milieux aquatiques et humides, valorisation du patrimoine écologique, biodiversité, usages récréatifs et touristiques liés à l'eau, lieux de ressourcement, nature aménagée, qualité paysagère des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.*

## 1. ANIMATION DU SAGE

---

L'animation du SAGE Croult Enghien Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une animatrice recrutée par la structure porteuse du SAGE pour le compte de la CLE.

Les principales missions de l'animatrice du SAGE sont les suivantes :

- ✓ Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, convocations, ...)
- ✓ Rédaction et diffusion des différents documents (comptes-rendus, diaporamas, notes, ...)
- ✓ Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, ...)
- ✓ Coordination technique, administrative, et financière, des études menées dans le cadre du SAGE ;
- ✓ Préparation et gestion du budget du SAGE ;
- ✓ Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE ;
- ✓ Rédaction des avis de la CLE ;
- ✓ Veille réglementaire ;
- ✓ Création et rédaction des outils de communication externe et interne.

## 2. RÉUNIONS

---

### | Commission Locale de l'Eau

- **La CLE s'est réunie le 17 juin 2021** pour élire les membres du bureau de la CLE, et adopter les règles de fonctionnement de la CLE.
- **La CLE s'est réunie le 24 septembre 2021** afin de valider les résultats de l'inventaire des zones humides. Une présentation du contenu du PAGD et du règlement du SAGE a également été réalisée à cette occasion.

### | Bureau de la CLE

- **Le bureau de la CLE s'est réuni le 29 septembre 2021** pour prendre connaissance du contexte, des réflexions et des scénarii concernant la mise en place d'une nouvelle structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE. Cette réunion de bureau a été élargie aux membres de la CLE représentant les structures pressenties alors pour intégrer cette future structure porteuse.
- **Le bureau de la CLE s'est réuni le 7 décembre 2021** pour valider les caractéristiques de la future structure porteuse et acter le lancement de la démarche de création

### | Commissions thématiques

En 2021, les commissions thématiques ne se sont pas réunies.

### | Comité de suivi de l'étude zones humides

Une étude visant à inventorier les zones humides du territoire du SAGE a été lancée en 2019. Elle s'inscrit dans la continuité de la précédente étude de 2017/2018 visant à identifier les enveloppes de probabilités de présence de zones humides et les zones humides potentielles. Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

- Le **24 septembre 2021** pour présenter les résultats de la dernière campagne d'inventaires et procéder à la restitution finale de cette étude. Ce comité de suivi était conjoint à la réunion de la CLE.

### | Comité de suivi du référentiel des paysages

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. Le référentiel des paysages de l'eau du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer doit être le futur document de référence pour la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, de fonctionnalité écologique et de valorisation sociale sur le territoire du SAGE. L'élaboration de ce référentiel a été lancée en 2021. Le comité de suivi de cette étude s'est réuni :

- Le **6 octobre 2021** pour présenter les prestataires retenus dans le cadre du marché public d'élaboration du référentiel des paysages de l'eau, la méthodologie proposée et le calendrier retenu.

### | Contrat Territorial Eau et climat

La disposition 6.2.2 du PAGD vise à mettre en place des programmes d'actions pluriannuels à l'échelle du territoire du SAGE.

Le contrat de territoire "eau & climat" est un programme d'actions volontaires et partagées par les acteurs de l'eau sur des territoires à enjeux prioritaires. Il vise à accélérer, sur un territoire à enjeux, la mobilisation des maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il permet également de mettre en œuvre les actions du programme de mesures (PDM) du SDAGE et d'engager les actions des SAGE approuvés visant le bon état des eaux. L'agence de l'eau Seine-Normandie s'engage avec les signataires à financer prioritairement les actions inscrites au contrat. Afin de présenter cet outil aux acteurs du territoire, une réunion d'information a été organisée le **25 mai 2021**.

### | Autres réunions

L'animatrice a également participé à des réunions organisées localement ou à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ces réunions favorisent une meilleure connaissance du territoire et des attentes des acteurs locaux, permettent de mieux faire connaître le SAGE et reconnaître la CLE comme instance locale, et garantissent un suivi des études et démarches locales ou régionales ayant un impact/liens plus ou moins direct avec l'eau et les milieux aquatiques.

Réunion(s)	Date(s)
<b>Thématique « Eau pluviale »</b>	
Groupe de travail « eaux pluviales » du « Copil Baignade »	14 octobre 2021 15 novembre 2021
<b>Thématique « Milieux naturels »</b>	
Outil de diagnostic de la nature et d'aide à la décision pour la priorisation des plantations/création d'espaces verts sur le territoire de Seine Saint Denis – DEA93	20 janvier 2021 6 mai 2021
Comité départementale Canopée – Seine Saint Denis	20 mai 2021
Plan Biodiversité métropolitain - MGP	21 mai 2021 24 novembre 2021
Suivi des pollutions sur la Vieille Mer - DRIEAT	7 juin 2021 1 <sup>er</sup> octobre 2021
Diagnostic paysager de Sarcelles - CAUE	25 mai 2021
<b>Thématique « urbanisme »</b>	
PNRU Villiers le Bel	28 janvier 2021
PLUI Grand Paris Grand Est	1 <sup>er</sup> mars 2021 30 juin 2021
PLUI Est Ensemble	21 avril 2021
PLU Attainville – Réunion des PPA	8 avril 2021
PLU Domont – Réunion PPA	7 mai 2021
PLU d'Enghien-les-Bains	20 octobre 2021
PLU Aulnay sous-bois	2 juin 2021
PLU Vaujours – Réunion PPA	23 juin 2021
SCOT MGP – Atelier urbanisme favorable à la santé	11 juin 2021
<b>Thématique « Eau souterraine et eau potable »</b>	
Laboratoire d'idée Protection de la ressource en eau – Département 95	6 octobre 2021
<b>Suivi des projets de territoire</b>	
Forêt de Montmorency – classement en forêt de protection	12 avril 2021 21 octobre 2021
Restauration du vallon du Sausset - GPA	30 juin 2021 1 <sup>er</sup> septembre 2021
Réaménagement du canal St Denis	30 avril 2021
Réouverture du ru d'Enghien à Epinay-sur-Seine – Ville d'Épinay sur Seine	6 juillet 2021 21 octobre 2021
Baignade écologique dans le parc Georges Valbon	5 octobre 2021 22 octobre 2021
RATP – Bus 2025 – Centre Bus Aubervilliers	1er juin 2021
Entreprise Interxion PAR 8 –La Courneuve	27 janvier 2021
Moulinot Compost Biogaz	28 juin 2021
Transdev à Domont	15 octobre 2021
ZAC du Val d'Ezanville	9 novembre 2021
Roissy Picardie	29 mars 2021

	16 décembre 2021
SDA Grand Paris Grand Est	1 <sup>er</sup> avril 2021
SDA SIAH	10 septembre 2021
Lotissement de 144 logements à Marly la Ville	28 avril 2021
Eco quartier Plante des champs à Montmagny	18 juin 2021
Projet lotissement K&B à Moisselles	27 avril 2021
Projet SPIRIT à Montmagny	29 septembre 2021
Eco quartier Louvres Puiseux	24 juin 2021
Échanges avec la Solidéo et l'AESN	29 avril 2021
Village des médias	23 novembre 2021
Prisme à Bobigny	21 septembre 2021
<b>Réunions à caractère plus général</b>	
Groupe régional SAGE - DRIEAT	4 juin 2021
Forum des acteurs de l'eau	22 mars 2021
Étude nationale d'évaluation des SAGE	19 mai 2021
Etude DRIEAT Déploiement des stratégies de gestion des eaux pluviales à l'échelle du bassin S-N	8 juillet 2021
Réunion contrat Eau et Climat - AESN	26 mars 2021

#### 4. ÉTUDES

##### | Inventaire des zones humides du territoire Croult Enghien Vieille Mer

Soucieuse de prendre en considération les zones humides sur son territoire d'intervention, la CLE du SAGE Croult Enghien Vieille Mer (CEVM) a lancé un inventaire des zones humides en 2019 afin de bien connaître ces milieux pour les préserver efficacement.

Le SAGE CEVM a mené une première étude, initiée en 2017, qui a permis de mettre en évidence les secteurs où il existe une forte probabilité de présence de zones humides. Ces secteurs ont été identifiés à l'aide d'une analyse multicritères (distance au cours d'eau, topographie, cartes historiques...).

L'étude a donc consisté à investiguer près de 700 secteurs répartis sur 70 des 87 communes du SAGE afin d'y rechercher la présence de zones humides effectives selon les critères définis dans l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié. En outre, l'étude devait également caractériser les zones humides effectives inventoriées (état de dégradation, identification des pressions...), définir les zones contributives des différentes zones humides délimitées, de référencer les mares en lien avec les secteurs prospectés ainsi que de définir un potentiel écologique sur une quarantaine de bassins de rétention d'eaux pluviales répartis sur le territoire.

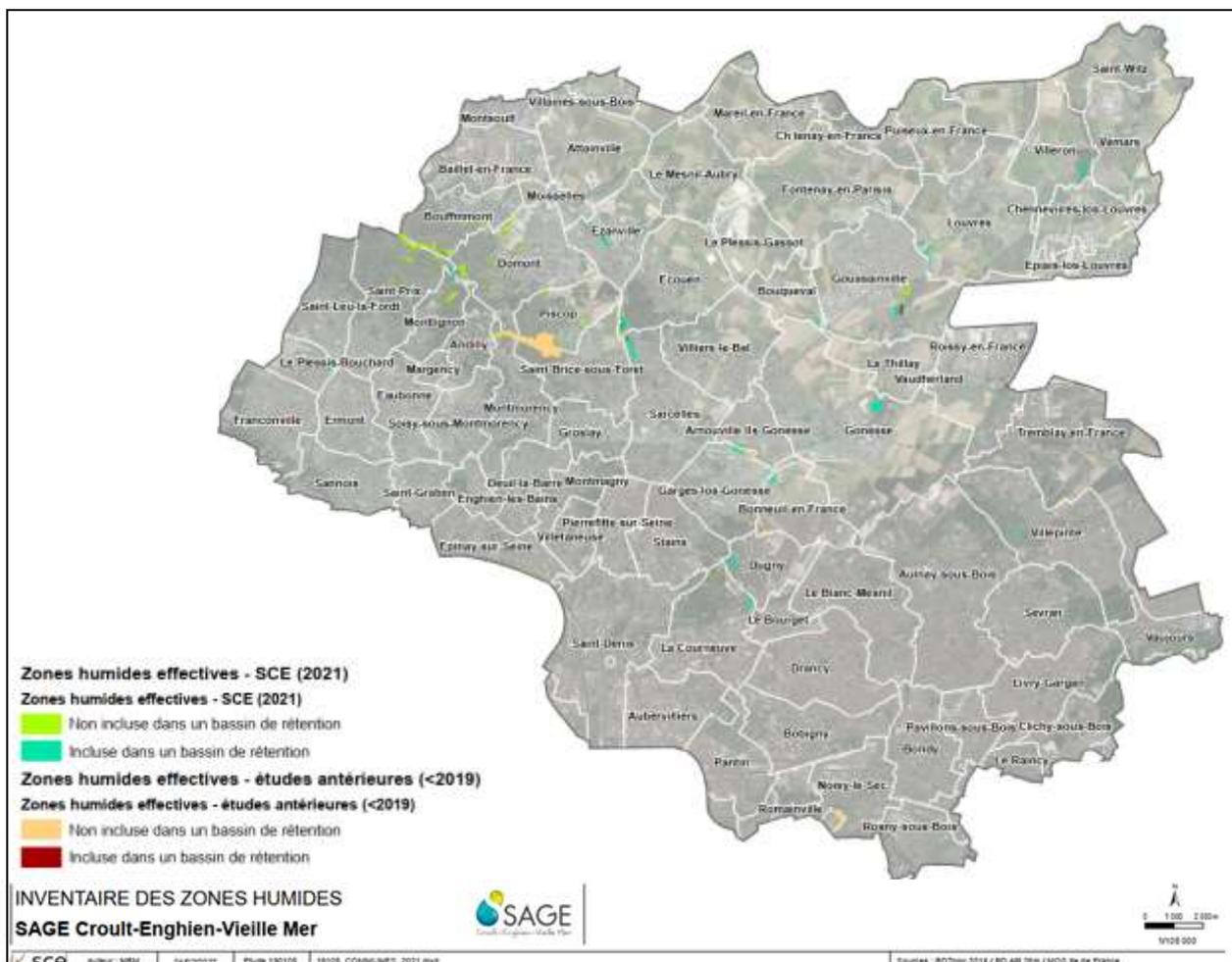
L'inventaire des zones humides sur les 700 secteurs a été mené sur les périodes d'avril à septembre 2019 à 2021 afin de pouvoir effectuer les analyses floristiques et pédologiques simultanément lors de la phase terrain. Au regard du territoire très fortement urbanisé les investigations ont nécessité une très forte démarche de communication auprès des propriétaires et gestionnaires des secteurs à inventorier. Avec l'appui de la cellule d'animation du SAGE, plus de 95% des secteurs pré-localisés

ont fait l'objet d'une expertise terrain pour aboutir à la délimitation de 231 zones humides effectives (soit 142 ha) venant s'ajouter à la cinquantaine déjà connue, portant le nombre à 279 zones humides effectives sur le territoire du SAGE CEVM, soit 230 ha. Ce résultat démontre la très forte pression subie sur ces milieux humides amenant le ratio à 0.5% du territoire contre 5% pour la moyenne nationale. Les zones humides les plus grandes se trouvent dans la forêt de Montmorency, à l'ouest du territoire. Hormis ce massif préservé, les zones humides effectives sont morcelées et généralement déconnectées les unes des autres.

Les données d'inventaires ont été digitalisées sous SIG et bancarisées dans la base de données GWERN rendue disponible auprès du SAGE CEVM. Un rapport détaillé reprend l'ensemble des éléments de contexte, méthode et résultat inhérents à l'inventaire. Il détaille également les résultats issus de la délimitation des zones contributives ainsi que le diagnostic du potentiel écologique des bassins de rétention des eaux pluviales. Un atlas cartographique à l'échelle communal a été édité sur lequel sont référencées l'ensemble des zones humides effectives auxquelles est rattaché un identifiant unique renvoyant à une fiche de synthèse sur ses éléments de caractérisation (pour les zones humides délimitées dans le cadre de la mission confiée au titre du marché).

En outre, des propositions de gestion, sous forme de fiches types, ont été apportées, lorsque la situation le permettait sur chaque zone humide délimitée.

La restitution finale de cet inventaire a été présentée lors de la réunion conjointe de la CLE et du comité de suivi du 24 septembre 2021.



## | Identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

La loi dite Grenelle II, ou loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, stipule que la mise en œuvre du SAGE doit être assurée par une structure qui englobe le périmètre du SAGE.

Le SIAH Croult et Petit Rosne, actuelle structure porteuse du SAGE, ne répond actuellement pas à ce critère. Il n'existe à ce jour aucune structure dont le périmètre englobe le territoire du SAGE à l'exception de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Or la CLE s'est clairement positionnée en défaveur d'un portage du SAGE par l'EPTB Seine Grands Lacs.

Il convient donc, comme stipulé dans la disposition 6.2.1 du SAGE, de mener une étude de gouvernance pour répondre au besoin de mise en place d'une structure porteuse unique à l'échelle du territoire du SAGE.

Le bureau d'étude Espélia accompagne la CLE dans l'identification d'une structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE depuis juin 2019.

4 scénarii ont été présentés aux membres du bureau de la CLE.

- Scénario 1 : Un portage par les EPT et communautés d'agglomération
- Scénario 2 : Un portage par les principales autorités compétentes (EPT, CA et les 3 structures historiques)
- Scénario 3 : Un portage élargi pour et par le territoire (ensemble des collectivités ayant une compétence eau)
- Scénario 4 : Un presque « statu quo » (les 3 structures historiques et EPT)

Fin 2021, les membres du bureau de la CLE se sont positionnés sur les caractéristiques de cette future structure porteuse, à savoir la création d'une nouvelle structure à l'échelle du territoire du SAGE, de type syndicat mixte ouvert afin de pouvoir compter parmi ces membres le Département de la Seine-Saint-Denis, partenaire historique du SAGE.

Les membres pressentis de cette future structure sont l'ensemble des collectivités ayant une compétence assainissement, GEMAPI, eau potable et aménagement. Les membres de la CLE se sont également positionnés sur la participation forfaitaire d'autres structures non membres et sur la mutualisation des moyens avec un syndicat existant (service RH, comptabilité, juridique).

L'année 2022 sera donc consacrée à la création administrative de ce futur syndicat mixte.

## | Élaboration du référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau

La stratégie du SAGE CEVM prévoit de se doter d'un référentiel unifié dont l'entrée privilégiée est l'approche paysagère. En effet le paysage, l'eau, les trames verte et bleue sont des thématiques qui communiquent les unes avec les autres, autour des notions d'espaces, de trames, et chacune est fortement dépendante des activités humaines (développement urbain, usages).

Le référentiel des paysages de l'eau du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer doit être le futur document de référence pour la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère, de fonctionnalité écologique et de valorisation sociale sur le territoire du SAGE. Ce référentiel guide l'action du SAGE dans la promotion d'une stratégie de maîtrise foncière et d'une gestion

multifonctionnelle des différents espaces qu'il identifie, auprès des collectivités et de leurs établissements publics, y compris sur la question de la gestion des eaux pluviales.

L'élaboration de ce référentiel est centrale pour décliner la stratégie du SAGE et constitue par ailleurs la disposition 1.1.1 du PAGD du SAGE.

Le référentiel se doit ainsi de révéler les interrelations et complémentarités entre les différentes composantes et de mettre en place une approche synergique et multifonctionnelle de l'ensemble des fonctions pouvant influencer le paysage de l'eau : trame verte et bleue, gestion des eaux pluviales, déplacements doux, ou encore espaces de sports et de loisirs.

Cette étude vise également à inscrire l'action territoriale dans un cadre complémentaire entre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, le référentiel paysager et la planification territoriale (SDRIF, SRCE, CDT, SCoT, PLU, PLUI). Ces différents outils se complètent sur les volets réglementaires et plus opérationnels. L'objectif est ici d'utiliser la thématique des paysages comme sujet fédérateur.

L'étude a été lancée mi 2021. Le groupement Complementaryterre/Asca/ATM/Corydalis/MarkediA a été retenu pour cette étude qui se composera de 2 phases :

- Une phase diagnostic partagé pour avoir une vision claire et territorialisée de ce que sont aujourd'hui et de ce que pourraient être demain les « paysages de l'eau ».
- Une phase d'élaboration du cahier des recommandations pour cadrer l'avenir des paysages de l'eau, et accompagner les porteurs de projets dans la transformation de ces paysages.

3 cercles d'acteurs participeront à l'élaboration de ce référentiel :

- Le comité de suivi, cheville ouvrière de la co-construction du référentiel : membres de la CLE, élus et services partenaires du SAGE, professionnels de l'eau, des paysages, de la biodiversité, du tourisme... Le comité de suivi s'est réuni pour la première fois le 6 octobre 2021.
- Les cibles de ce référentiel, mobilisées pour opérationnaliser le référentiel (cahier de recommandations) : élus et services en charge de la planification urbaine, porteurs de projets d'aménagement, gestionnaires d'espaces publics, acteurs du tourisme, ...
- Les bénéficiaires de ce référentiel, mobilisés pour saisir « ce qui se joue » dans les paysages de l'eau et renforcer la pertinence du référentiel : Habitants, usagers de l'eau et des espaces liés à l'eau, acteurs économiques intéressés à l'attractivité du territoire.

Cette étude durera 2 ans.

## 5. AVIS DE LA CLE

---

En 2021, la CLE a reçu 17 demandes d'avis sur des dossiers d'autorisation environnementale (autorisation ou déclaration IOTA et ICPE) et 20 demandes d'avis sur les documents d'urbanisme et de planification.

Type	Projet	Localisation	Dpt	Date de l'avis	Avis rendu
DLE A	Construction d'un ensemble Immobilier rue Schaeffer/Roswell	Aubervilliers	93	09/04/2021	Favorable
DLE A	Opération d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier	St Denis	93	23/04/2021	Favorable
DLE A	Projet d'aménagement de la vallée du Ru du Sausset	Tremblay-en-France	93	11/05/2021	Favorable sous réserve de démontrer la conformité du projet avec le règlement du SAGE
DLE A	Porter-à-connaissance n°3 des modifications du dossier de demande d'autorisation initiale de la ligne 16 du Grand Paris Express (77, 93)	St Ouen, St Denis, La Courneuve, Aulnay sous-bois, Sevran, Clichy sous-bois	93	26/03/2021	Favorable
	Mémoire en réponse du pétitionnaire			21/06/2021	Favorable
DLE A	Projet de baignade écologique dans le parc Georges Valbon	La Courneuve, St Denis	93	02/08/2021	Favorable sous réserve de démontrer la conformité avec le règlement du SAGE
				20/12/2021	Favorable sous réserve de démontrer la conformité avec l'article 4
DLE A	Suppression du passage à niveau n°4	Deuil la Barre - Montmagny	95	22/11/2021	Favorable sous réserve de tendre vers l'abattement des pluies courantes et d'être conforme avec l'article 1
DLE AT	Opération immobilière sur un à deux niveaux de sous-sol - 112-122 rue de la Station à Franconville	Franconville	95	24/09/2021	Favorable sous réserve d'intégrer les éléments décrits
DLE D	Aménagement de la ZAC « Plaine Saunier »	St Denis	93	23/04/2021	Favorable
DLE D	Projet de construction d'un centre culturel	Romainville	93	30/08/2021	Favorable
DLE D	Réaménagement du canal St Denis	Aubervilliers, Romainville	93	01/09/2021	Favorable
DLE D	Centre Aquatique de Marville- Parc des sports de La Courneuve (93)	La Courneuve	93	13/10/2021	Favorable sous réserve de démontrer la compatibilité avec l'article 1 du règlement du SAGE
DLE D	ZAC du Port-Chemin Vert	Aubervilliers	93	07/12/2021	Favorable sous réserve de démontrer la conformité avec l'article 1
ICPE	Moulinot Compost Biogaz	Stain	93	03/06/2021	Défavorable non-respect de l'article 1
ICPE	Mémoire en réponse du pétitionnaire	Stain	93	30/08/2021	Favorable
ICPE A	Interxion Par8 – construction d'un Data Centre	La Courneuve	93	09/04/2021	Favorable
ICPE A	Adaptation du centre bus d'Aubervilliers pour l'exploitation de bus GNV	Aubervilliers	93	11/01/2021	Défavorable : Non-respect de l'article 2
ICPE E	ONYX - Construction d'un entrepôt	Le Thillay	95	11/01/2021	Favorable
Doc Planif.	Zonage pluviale Terres d'Envois	Tremblay-en-France, Dugny, Aulnay-sous-Bois, Sevran, Villepinte, Drancy, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil	93	19/02/2021	Favorable

Doc planif.	Projet de règlement d'assainissement de l'EPT Grand Paris Grand Est	EPT Grand Paris Grand Est	93	17/08/2021	Favorable
Doc planifi.	SDAGE 2022-2027	Territoire du SAGE	93-95	21/06/2021	Favorable sur le SDAGE Favorable sous réserve sur le PDM
Doc planif.	PGRI 2022-2028	Territoire du SAGE	93-95	21/06/2021	Favorable
Doc urba	Modification simplifiée n°8 du PLU de Tremblay en France	Tremblay-en-France	93	04/01/2021	
Doc urba	Modification n°3 du PLU de Coubron	Coubron	93	05/01/2021	
Doc urba	Modification n°3 du PLU de Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	93	01/02/2021	
Doc urba	Modification n°1 du PLUI d'Est Ensemble	EPT Est Ensemble	93	22/03/2021	
Doc urba	PLUI Grand Paris Grand Est - PADD	EPT Grand Paris Grand Est	93	06/07/2021	
Doc urba	SCoT Métropole du Grand Paris	Département 93	93	21/06/2021	Favorable sous réserve d'intégrer les éléments décrits
				28/10/2021	Favorable sous réserve d'intégrer les éléments décrits
Doc urba	Modification du PLU de Clichy sous-bois	Clichy-sous-Bois	93	06/08/2021	Favorable
Doc urba	Modification n°1 du PLU Drancy	Drancy	93	08/11/2021	
Doc urba	Révision du PLU Andilly 2nd sollicitation Plu Andilly	Andilly	95	18/01/2021	/ Favorable sous réserve d'intégrer un objectif de désimperméabilisation
				12/03/2021	
Doc urba	Modification du PLU de St Gratien	St Gratien	95	15/06/2021	
Doc urba	Modification n°2 du PLU Arnouville	Arnouville	95	30/09/2021	
Doc urba	PLU d'Attainville	Attainville	95	24/09/2021	
Doc urba	PLU Sannois	Sannois	95	24/09/2021	
PC	Permis de construire modificatif de 98 Logements à Montlignon	Montlignon	95	30/08/2021	Défavorable – non-respect de l'article 1

Les documents d'urbanisme ayant 3 ans pour se mettre en compatibilité avec le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, un porter à connaissance a été transmis aux collectivités ci-dessous en amont de leur procédure de révision/modification de leurs documents d'urbanisme et rappelant le souhait de la CLE d'être associée au procédure d'élaboration/révision/modification des PLU au même titre que les personnes publiques associées :

- Grand Paris Grand Est
- Épiais-lès-Louvres
- Ermont
- Ezanville
- Franconville
- Garges-lès-Gonesse
- Groslay
- Le Plessis-Gassot
- Montsoul
- Saint-Gratien
- Saint-Prix
- Soisy-Sous-Montmorency

## 6. COMMUNICATION

### | Guide de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

### | Guide de prise en compte du SAGE dans les projets d'aménagement



Afin de faciliter la compréhension des enjeux du SAGE et la prise en compte des dispositions du PAGD et du règlement dans les projets d'aménagements, un guide à l'attention des aménageurs a été créé. Il permet au pétitionnaire, via une clef d'entrée simple, d'identifier rapidement le ou les cas de figure dans lequel se trouve son projet et de connaître les dispositions et règles qui s'imposent à celui-ci.

Les documents d'urbanisme doivent se mettre en compatibilité avec le SAGE avant janvier 2023. Un guide déclinant les orientations du SAGE et leur inscription dans les différentes pièces des documents d'urbanisme (SCoT et PLU) a été créé à l'attention des bureaux d'étude en charge d'appuyer les collectivités dans leur planification urbaine.

Ces deux guides ont été publiés et diffusés en avril 2021.

### | Réseaux d'acteurs

Dans le but de mettre en réseau les différents acteurs du territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer et diffuser les actualités (guides, appels à projet, colloques / formations, retours d'expérience, actualité réglementaire...) relatives aux différentes thématiques de la sphère « eau », deux réseaux d'acteurs ont été créés en 2020 :

- **Réseau technique SAGE et Nature** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives aux milieux aquatiques et humides, à la nature en ville, à la biodiversité, aux paysages...
- **Réseau technique SAGE et Eaux pluviales** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux pluviales.

En 2021, deux nouveaux réseaux d'acteurs ont été créés :

- **Réseau technique SAGE et Eaux usées** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à l'assainissement ( réseau, branchement, STEP, boues, valorisation énergétique...)
- **Réseau technique SAGE et Eau potable** au sein duquel seront diffusées les actualités relatives à la gestion des eaux souterraines et de l'eau potable.

### | Présentation du SAGE aux différents acteurs du territoire

Dans un objectif de faciliter la prise en compte du SAGE dans les différents projets du territoire, il convient de faire la promotion du SAGE. Ainsi, en 2021, la promotion du SAGE a été réalisée lors des manifestations suivantes :

- Conseil participatif Terre d'eaux de Sevrans le 29 avril 2021
- Séminaire PCAET de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée le 22 septembre 2021

- Colloque eau organisé par Val d'Oise Environnement le 7 octobre 2021. Une synthèse des résultats de l'étude d'inventaire des zones humides a été présentée.
- Commission environnement-agriculture du club des acteurs du Grand Roissy le 16 novembre 2021.

Des présentations plus techniques sous l'angle urbanisme notamment ont également été réalisées auprès des services « urbanisme » et « projet » des différentes collectivités afin de rappeler les orientations du SAGE, faire le point sur les projets en cours et mettre en place un fonctionnement interservices permettant de faire remonter à la CLE toute atteinte aux enjeux du SAGE. Des réunions se sont tenues avec les équipes des collectivités suivantes :

- SIAH le 4 février 2021
- SIARE le 12 février 2021
- CARPF le 16 avril 2021
- CAPV le 22 juin 2021
- Bureau de l'eau dans la ville (BEV) de la Direction de l'Eau et de l'assainissement du département 93 et le service étude et travaux de l'EPT Plaine Commune les 28 mai et 30 septembre 2021

### Communication autour du référentiel des paysages de l'eau paysage

Afin de promouvoir le référentiel des paysages de l'eau au cours de sa conception et de faciliter la participation des acteurs du territoire à sa co-construction, une réunion spécifique à la communication a été organisée le 3 décembre 2021 en présence des structures co-porteuses du SAGE. Cette réunion a permis de définir l'identité visuelle et le logo de ce référentiel et d'établir les différentes actions de communication (plaquette, newsletter, presse, réseaux sociaux...) qui seront mises en place au cours des deux prochaines années.

## 7. BUDGET

---

L'animatrice est chargée d'élaborer et de suivre le budget du SAGE. Les recettes sont constituées, d'une part, d'aides financières attribuées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et, d'autre part, de la participation financière du SIAH Croult et Petit Rosne (SIAH), du Département de Seine-Saint-Denis et du Syndicat Intégré d'Assainissement et de Rivière de la région d'Enghien-les-Bains (SIARE). La participation financière de chacune des trois structures se fait au prorata du nombre de communes représentées pour chaque territoire dans le collège des collectivités. Cette répartition, formalisée par une convention de partenariat, est la suivante :

- Département de la Seine-Saint-Denis = 50%
- SIAH Croult et Petit Rosne = 30%
- SIARE = 20%

Pour l'année 2021, l'AESN a apporté une aide financière, à hauteur de 50%, pour les dépenses de fonctionnement liées à l'animation du SAGE. Les études nécessaires à l'élaboration du SAGE sont quant à elle financées à hauteur de 80% par l'AESN.

Les recettes et dépenses (prévisionnelles et liquidées) en section de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

## Compte administratif 2021 – Section de fonctionnement

### Dépenses

	2021	
	Prévision	Liquidé
Charges à caractère général	15 245 €	<b>2505.15 €</b>
Charges de personnel	64 000 €	<b>63 137.33 €</b>
Amortissement	89 681 €	<b>89 679 €</b>
Virement à la section d'invest.	2744 €	-
Résultat de fonctionnement reporté	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>171 670 €</b>	<b>155 323,02 €</b>

### Recettes

	2021	
	Prévision	Liquidé
Résultat de fonctionnement	1175,71 €	<b>1 175,71 €</b>
Aides de l'AESN	40 000 €	<b>20 000 €</b>
Participat° CD93	39 397,91 €	<b>24 817 €</b>
Participat° SIARE	15 759,16 €	<b>9 927 €</b>
Participat° SIAH	23 638,75 €	<b>14 890 €</b>
Amortissement	51 629 €	<b>51 627,38 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>171 670 €</b>	<b>122 437,09 €</b>

## Compte administratif 2021 – Section investissement

### Dépenses

	2021	
	Prévision	Liquidé
Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	-	-
Frais d'études	270 015 €	<b>23 041,22 €</b>
Amortissement	51 629 €	<b>51 627,38€</b>
Matériel informatique	2100 €	-
<b>TOTAL</b>	<b>323 744 €</b>	<b>74 668,60 €</b>

### Recettes

	2021	
	Prévision	Liquidé
Virement de la sect° de fonct.	2 744€	<b>_ €</b>
Solde d'exécution de la sect° d'invest. reporté	140 908,42€	140 908,42€
Aides de l'AESN	87 842,20 €	<b>0 €</b>
FCTVA	2 569,38 €	<b>2 883,39 €</b>
Amortissement	89 681 €	<b>89 679,94 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>323 744 €</b>	<b>233 471,75€</b>



Benoit JIMENEZ

Président de la CLE  
Croult Enghien Vieille Mer

## **ANNEXES**

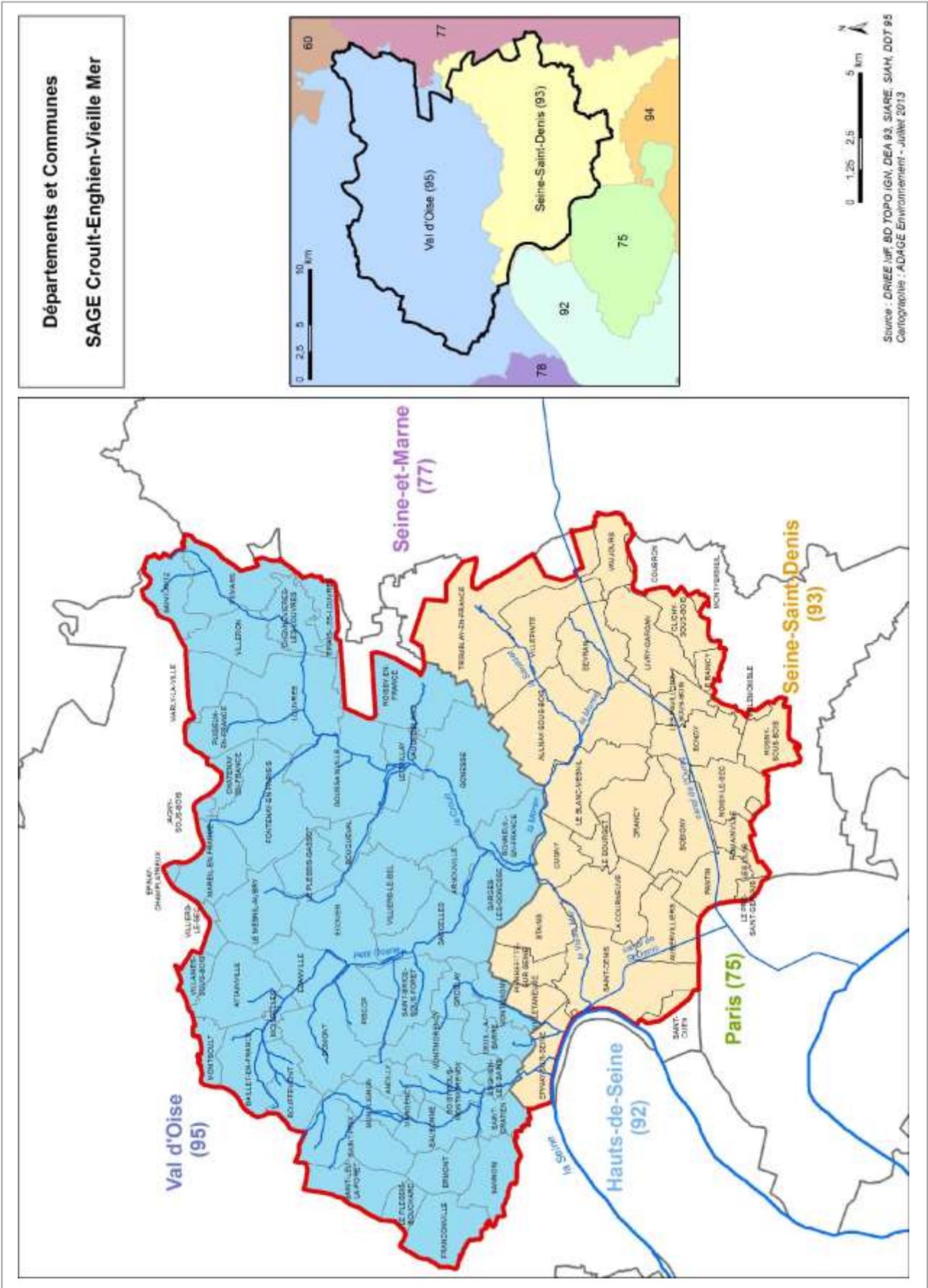
---

ANNEXE 1 – Cartes du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer

ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail par mission

ANNEXE 3 – Perspectives pour l'année 2022

ANNEXE 1 - Carte du périmètre du SAGE Croult Enghien Vieille Mer



## ANNEXE 2 – Répartition du temps de travail par mission en 2021

Mission	Temps passé
Animation des travaux de la CLE et de ses instances (bureau, commissions) : préparation technique et administrative (ordre du jour des réunions, préparation des dossiers examinés, briefing amont avec le Président, convocations, ...)	~ 7%
Rédaction et diffusion des différents documents (compte-rendu, diaporamas, notes, avis de la CLE...)	~ 42%
Secrétariat technique et administratif du SAGE (réception des appels, mails, envoi des courriers, réponses, ...)	~ 9%
Suivi technique, administratif, et financier des études menées dans le cadre du SAGE : demandes de subventions, suivi des prestataires...	~ 20%
Préparation et gestion du budget du SAGE	~ 5%
Entretiens avec les acteurs du territoire	~ 0%
Participation et représentation de la CLE lors des réunions nationales, régionales ou locales en lien avec le SAGE	~ 11%
Communication	~ 6%

### ANNEXE 3 - PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2022

Le tableau suivant récapitule les principales actions prévues pour l'année 2022 :

Actions	Descriptif des missions
Étude « Référentiel paysager »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>➤ Suivi budgétaire</li> <li>➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> </ul>
Étude « Gouvernance »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Coordination administrative et technique de l'étude</li> <li>➤ Suivi budgétaire</li> <li>➤ Relecture et diffusion des documents produits par le bureau d'étude</li> <li>➤ Rencontre des différentes collectivités</li> <li>➤ Création du syndicat mixte</li> </ul>
Etude « Secteurs d'assainissement prioritaire »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rédaction du CCTP</li> <li>➤ Demande de subvention</li> <li>➤ Lancement du marché public</li> <li>Coordination administrative et technique de l'étude</li> </ul>
Inventaire du patrimoine lié à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recensement du patrimoine lié à l'eau</li> </ul>
Suivi des projets du territoire / Avis de la CLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 35 dossiers à étudier</li> </ul>
Contrat eau et climat	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Recrutement d'un animateur</li> <li>➤ Elaboration du contrat</li> <li>➤ Demande de subvention</li> </ul>
Réunions des Instances du SAGE	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Commission Locale de l'Eau</u> : 1 à 2 réunions</li> <li>➤ <u>Bureau de la CLE</u> : 3 réunions</li> <li>➤ <u>Comité de suivi du « Référentiel paysager »</u> : 3 réunions</li> <li>➤ <u>Comité de suivi de l'étude « Gouvernance »</u> : 2 réunions</li> <li>➤ <u>Comité de suivi de l'étude « Secteurs d'assainissement prioritaire »</u> : 1 réunion</li> </ul>
Communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mise à jour du site internet et du webmapping du SAGE</li> <li>➤ Réalisation du plan de communication du SAGE</li> <li>➤ Création d'une plaquette « zones humides »</li> <li>➤ Référentiel des paysages : réalisation d'une plaquette, de 2 newsletters, d'un communiqué de presse</li> <li>➤ Promotion du SAGE dans les colloques et séminaires</li> <li>➤ Réunions d'information sur la prise en compte du SAGE auprès des services urbanismes et aménagement des collectivités</li> <li>➤ Création de plaquettes explicatives sur le SAGE</li> <li>➤ Sensibilisation générale sur l'eau</li> </ul>
Secrétariat technique et administratif	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Courriers, réception des appels</li> <li>➤ Préparation et gestion du budget</li> </ul>
Participation aux réunions locales régionales ou nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Environ 25 réunions</li> </ul>



**Commission Locale de l'Eau  
Croult Enghien Vieille Mer**

Rue de l'eau et des enfants  
95500 Bonneuil-en-France

[contact@sage-cevm.fr](mailto:contact@sage-cevm.fr)

 [@sage-cevm](https://twitter.com/sage-cevm)